

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 36/2023

le 13 décembre 2023

Chemins des Bulesse, des Vignes, du Crotton, de Béranges et du Gregnolet – Mise à l'enquête publique du projet de création d'une zone 30 km/h et de réaménagement

10.03.02-2311-Comm36-Enquete-Zone-30-Bulesse-Vignes-Beranges.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité soumet à l'enquête publique, du 13 décembre 2023 au 11 janvier 2024, le projet de création d'une zone 30 km/h sur les chemins des Bulesse, des Vignes, du Crotton (en zone urbanisée), de Béranges et du Gregnolet, selon la procédure dictée par la Loi sur les routes (LRou) et l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR).

Ce projet s'accompagne d'aménagements de modération du trafic, de mise aux normes LHand d'arrêts de bus et de création de trottoirs, notamment sur le chemin des Bulesse (en complément aux aménagements déjà réalisés), sur le chemin des Vignes et sur l'extrémité ouest du chemin du Crotton (carrefour avec la route de Blonay). Le solde des travaux consiste uniquement en des mesures de signalisation au sol et verticale.

Prévu au plan des investissements (ligne 22), ce projet a fait l'objet d'une consultation des riverains des chemins des Bulesse, du Crotton et des Vignes en fin d'année 2022 et sera soumis à votre Conseil par le biais d'un préavis au début 2024. Il permettra d'apaiser durablement le trafic dans ces quartiers résidentiels, conformément aux objectifs du Plan directeur de mobilité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

  

Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 27 novembre 2023

